

# Commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2023

## Présentation du rapport d'activité établi pour l'année 2022 de la délégation de service public relative au stationnement payant en ouvrage des 3 parcs du quartier de l'Arsenal.

### Qualification

Délégataire: SAPP (Groupe Vinci Park)  
61, rue Jules Quentin  
92003 NANTERRE

Convention N°19003 d'une durée de **17 ans**.

Début du contrat : 01/11/2020

Fin du contrat : 30/06/2037

### Descriptif

La convention concerne essentiellement:

- L'équipement et l'exploitation d'un parking provisoire de 120 places ouvert en décembre 2020 jusqu'au printemps 2024.
- la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation du parking de l'Arsenal (300 places) dont l'ouverture a lieu en juillet 2023.
- le financement, l'équipement des aménagements intérieurs et l'exploitation du parking Alain Mimoun (100 places) dont l'ouverture au printemps 2024.
- l'exploitation des 9 parcs de la DSP95 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Relations financières

#### **Tarification dans les parcs**

Les tarifs initiaux ont été fixés dans le cadre de la convention de délégation

Ils évoluent sur proposition du délégataire sur la base de la formule d'indexation annuelle prévue à la convention, les propositions devant être validées par la Ville.

Les tarifs en vigueur dans les parcs et sur la voirie modifiés en juillet 2016 figurent pour information en annexe.

#### **Conditions financières de la délégation :**

- Financement des travaux d'aménagements intérieurs du parc Alain Mimoun assuré par le délégataire ainsi que les travaux d'équipement du parking provisoire (péage, interphonie, vidéosurveillance et caisse de paiement)
- Financement du parc de l'Arsenal : assuré par le délégataire
- **Participation de la ville à l'investissement : aucune subvention d'équipement demandée à la ville.**

### **Redevance versée à la ville**

- Une redevance fixe correspondant à un forfait de 25 000€ HT (valeur octobre 2019) majorée de la TVA au taux en vigueur,
- Une redevance variable des recettes d'exploitation hors taxe (50% de la part du CA HT supérieur à 3 100 000 € HT et 80% de la part du CA HT supérieur à 3 500 000 € HT) sont versées par le délégataire à la ville chaque année.

### **Analyse du service pendant l'année 2022**

#### **Aspect technique**

#### **Nombre de places de stationnement payant**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Nombre de places dans les parcs	<b>120</b>	120

#### **Fréquentation des parcs (en nombre de clients) :**

	<b>Fréquentation horaire</b>	<i>Rappel n-1</i>	<i>n/n-1</i>	<b>Nombre d'abonnés</b>	<i>Rappel n-1</i>	<i>n/n-1</i>
<b>Parc provisoire</b>	<b>15 597</b>	6 906	125%	<b>114</b>	36	216%
<b>Parc de l'Arsenal</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Parc Jean Jaurès</b>	-	-	-	-	-	-

#### **Aspect financier**

#### **Recettes TTC encaissées**

	<b>2022</b>	2021
Recette globale ( parc provisoire)	<b>64 362 €</b>	48 820 €

## Comptes de la délégation (en k€ HT)

	<b>2022</b>	<b>Rappel 2021</b>	<b>Evolution</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>114</b>	<b>47</b>	<b>142%</b>
Charges d'exploitation			
- frais de personnel	49	17	
- entretien, maintenance	4	4	
- frais de fonctionnement administratif	6	8	
- autres charges d'exploitation (assurances, taxes, redevances...)	47	47	
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>106</b>	<b>76</b>	<b>38%</b>
<b>Amortissements</b>	<b>649</b>	<b>191</b>	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6</b>	<b>-30</b>	
Excédent brut/ total produits	5 %	-63 %	
<b>RESULTAT NET AVANT IMPOT</b>	<b>5</b>	<b>-30</b>	<b>-118%</b>

### Faits marquants pendant l'année 2022: -

#### Conclusions générales

La fréquentation horaire est en hausse de 126% principalement due à l'activité des deux équipements sportifs : centre aquatique et complexe sportif. Les recettes globales augmentent de 32% en 2022.

#### Perspectives 2023 :

Ouverture du parking de l'Arsenal (300 places) à l'été 2023.